



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 8 décembre 2023

Présidence : Yves PELLET

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- o ayant pris connaissance du **Préavis no. 05-2023, du 13 novembre 2023, relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2024** ;
- o ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion ;
- o considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

sous réserve de dispositions légales nouvelles :

1. **d'adopter** le budget de fonctionnement 2024 tel que présenté, et bouclant sur un excédent de charges de CHF 43'752.60 ;
2. **de prendre acte** du budget d'investissement 2024 tel que présenté, et affichant un excédent de dépenses d'un montant total de CHF 962'197.00.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à l'unanimité.

Noville, le 8 décembre 2023

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président

Yves PELLET



Le Secrétaire

Kim KAUFFMANN